

Traduit du Norvégien
par ChatGPT

24. oktober 2024

BARNE- OG FAMILIEDEPARTEMENTET
POSTBOKS 8036 DEP
0030 OSLO
postmottak@bfd.dep.no

Décisions de refus de subventions publiques et de pertes d'enregistrements pour les Témoins de Jéhovah : ajustements dans la pratique religieuse des Témoins de Jéhovah concernant la limitation des contacts avec une personne exclue de l'assemblée.

Nous vous écrivons au sujet du procès en cours qui sera examiné par la Cour d'appel de Borgarting en février 2024, concernant la validité des décisions administratives basées sur la doctrine religieuse des Témoins de Jéhovah, qui limite les contacts avec une personne exclue de l'assemblée ou qui s'est elle-même retirée¹. Nous souhaitons vous informer d'un ajustement récent, effectué mondialement, dans notre pratique religieuse à ce sujet.

L'ajustement doctrinal a été publié mondialement dans le numéro d'août 2024 de l'édition d'étude de La Tour de Garde².

Les principaux ajustements peuvent être résumés comme suit :

- L'exclusion de l'assemblée reste une mesure de dernier recours. Avant de prendre cette décision, les anciens auront plusieurs rencontres avec la personne concernée pour l'aider à rétablir sa relation avec Dieu.
- Lorsqu'on informe un pécheur non repentant qu'il sera exclu de l'assemblée, les anciens lui proposent un nouvel entretien quelques mois plus tard pour l'encourager à se repentir et à revenir. Ils continueront à le contacter périodiquement, même s'il ne change pas d'attitude immédiatement.
- Si un mineur baptisé commet une faute grave, deux anciens auront un entretien avec lui et ses parents chrétiens ou tuteurs pour évaluer les efforts des parents pour l'aider. Si le mineur est réceptif et que les parents réussissent à le convaincre, il peut ne pas être nécessaire de prendre d'autres mesures.

¹ "Auparavant, nous utilisions le terme « disfellowshipped » (traduit en français par « exclu ») pour désigner une personne qui est retirée de l'assemblée conformément à la pratique biblique dans 1 Corinthiens, chapitre 5, verset 13. Cependant, le terme a récemment été ajusté au niveau mondial à « removed from the congregation » (traduit en français par « renvoyé de l'assemblée »), basé sur le libellé de ce verset. Une personne qui « est renvoyée » est une personne qui a renoncé à son statut de Témoin de Jéhovah."

² [La Tour de Garde \(édition d'étude\) \(jw.org\)](#)

Nous rappelons que dans les rares cas où un mineur baptisé serait exclu, la vie familiale continue. Les parents restent responsables des besoins physiques et émotionnels de l'enfant, conformément à leurs obligations bibliques et morales.

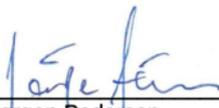
- Les membres de l'assemblée peuvent choisir d'inviter ou non une personne exclue ou retirée à une réunion. Ils peuvent également la saluer et l'encourager si elle souhaite revenir. Une personne exclue peut être réintégrée quelques mois après si elle démontre un repentir sincère.

Les Témoins de Jéhovah croient en la recommandation biblique de limiter les contacts avec une personne exclue ou retirée (par ex. 1 Corinthiens 5:11-13). Le degré de limitation des contacts dépend des circonstances personnelles et de la conscience de chacun. Cependant, ils croient que la Bible encourage à montrer amour et respect envers tous, y compris envers ceux qui ont quitté leur foi.

En conséquence, nous vous demandons de réévaluer votre décision du 30 septembre 2022, concernant le refus de subventions publiques pour 2022, ainsi que les décisions du 27 janvier 2022, 22 décembre 2022, 7 novembre 2023, et 18 juin 2024, concernant le droit des Témoins de Jéhovah aux subventions et à l'enregistrement en tant que communauté religieuse.

Nous sollicitons une réponse rapide à ce courrier, idéalement avant le 14 novembre 2024. Si vous avez des questions concernant notre pratique religieuse, n'hésitez pas à nous contacter.

Cordialement,



Jørgen Pedersen
Styreformann

Jehovas vitner

Jørgen Pedersen
Président du conseil